

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUIN 2010 à 20 heures

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille dix et le mercredi seize juin à 20 heures,

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : **7 juin 2010**

Date d'affichage : **9 juin 2010**

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX – Elodie LELARDOUX – Elie BERARD – Jean-François POUPON – Bruno GAILLARD – Gilles DONGUY – Françoise BILLOUD – Éric GUILLERMIN et Robert SEVE

Absents excusés : Michèle DANANCIER et Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Michèle DANANCIER donne pouvoir à Elodie LELARDOUX et Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

- Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2010 est approuvé à l'unanimité après modification du montant des travaux de l'extension de l'école (VRD compris) à 1 050 000 € HT et non à 1 030 000 € HT.

DESIGNATION DU OU DE LA DELEGUE(E) DE L'ADMINISTRATION POUR LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture de l'Ain concernant le remplacement de Madame Danielle GAVAND, déléguée de l'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision de la liste électorale de la commune qui a été désignée en 2006 et devant être remplacée avant le 1^{er} septembre 2010.

Il est décidé de proposer les personnes suivantes :

- Monsieur Jean GIRARD,
- Monsieur Georges LAURENT,
- Monsieur Joël CORNATON,
- Monsieur Bruno GAILLARD.

Toutefois, le Maire souhaite contacter ces quatre personnes pour être certain qu'elles soient d'accord d'être nommées par le Préfet pour représenter l'administration lors de la révision des listes électorales.

INAUGURATIONS DU 18 JUIN 2010

Monsieur le Maire présente les excuses déjà arrivées en Mairie.

Il donne le programme de la soirée :

- 18 heures : rendez-vous au terrain communal pour la présentation du programme d'implantation des haies et la réhabilitation et sécurisation de l'auvent,
- 18h30 : rendez-vous au terrain multisports pour présentation de la réalisation,
- 19 h : rendez-vous à la salle Garavand pour les discours suivis du verre de l'amitié.

Il fait le point sur la logistique de la soirée : sono, pupitre, podium, table, écran, ordinateur, rallonges, chasubles, ballons, préparation du verre de l'amitié...

DECISIONS MODIFICATIVES

Vu l'article L. 224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que le budget annexe d'un SPIC, qu'il soit exploité en régie, concédé ou affermé, s'équilibre en dépenses et en recettes,
 Vu l'arrêt du Conseil d'Etat, commune de Bandol, du 9 avril 1999 précisant les règles du reversement des excédents des budgets annexes des SPIC au budget communal,
 Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les autorisations de programme,

Monsieur Georges RODET rappelle qu'en 2008 il a été effectué un virement de crédits du budget communal M14 au budget assainissement M49 afin d'éviter la mise en place d'un emprunt pour financer les travaux d'assainissement collectif réalisés cette année-là.

Il demande que soit reversé du budget assainissement M49 au budget communal M14 la somme de 40 624.00 € correspondant à la subvention versée du budget communal M14 au budget assainissement M49. Cette demande est justifiée par le fait qu'il n'y aura pas de travaux réalisés en 2010 sur le budget M49 et que le budget communal sera beaucoup sollicité par les travaux d'extension de l'école qui seront réalisés à compter du troisième trimestre de l'année 2010.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et
 après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

ACCEPTE que soit effectué le reversement de la somme de 40 624.00 € du budget assainissement M49 au budget communal M14 pour les raisons citées plus avant.

DIT que les écritures seront prévues par décisions modificatives lors de la même séance de Conseil Municipal.

Pour le budget assainissement le reversement de la subvention au budget communal se traduit comme suit :

Compte	Dépenses	Recettes
Investissement		
2313 : construction	- 40 624.00 €	
102291 : Reprise sur le FCTVA	40 624.00 €	
Total Investissement	0.00 €	
Fonctionnement		
672 : Reversement de l'excédent à la collectivité	40 624.00 €	
777 : Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		40 624.00 €
Total Fonctionnement	40 624.00 €	40 624.00 €
TOTAL des deux sections	40 624.00 €	40 624.00 €

Pour le budget communal, la décision modificative concerne le versement de la subvention du budget assainissement et quelques mouvements de crédits de comptes à comptes se traduisant comme suit :

Compte	Dépenses	Recettes
Investissement		
020 : Dépenses imprévues d'investissement	8 657.00 €	
023 : Virement à la section d'investissement (de la section de fonctionnement)		8 657.00 €
Total Investissement	8 657.00 €	8 657.00 €

Fonctionnement		
021 : Virement de la section de fonctionnement (à la section d'investissement)	8 657.00 €	
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	30 180.00 €	
6552 : Aide sociale du Département	1 287.00 €	
6574 : Subventions aux associations	500.00 €	
777 : Subvention transférée au résultat		40 624.00 €
Total Fonctionnement	40 624.00 €	40 624.00 €
TOTAL des deux sections	49 281.00 €	49 281.00 €
Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	38 837.00 €	
6552 : Aide sociale du Département	1 287.00 €	
6574 : Subventions aux associations	500.00 €	
777 : Subvention transférée au résultat		40 624.00 €
Total Fonctionnement	40 624.00 €	40 624.00 €

PLAN LOCAL D'URBANISME : REVISION

Débat sur le PADD

Jean-François NALLET rappelle aux élus l'évolution du dossier et l'état d'avancement qui nécessite aujourd'hui un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Il rappelle également que le P.A.D.D. sera présenté aux personnes publiques associées lors d'une réunion prévue le 25 juin et qu'il servira de fondement pour la déclinaison règlementaire du Plan Local d'Urbanisme. Il présente ensuite la synthèse du travail réalisé par les élus et les urbanistes lors de la réunion organisée à cet effet :

Orientation n°1 : Développer une politique d'urbanisme au service de la cohésion sociale et d'un habitat plus durable.

Objectif induit : Conforter le centre village comme lieu de vie sociale et comme espace privilégié pour le développement de l'urbanisation.

Objectif induit : Œuvrer en faveur d'un rééquilibrage de la structure sociale et générationnelle de la population, afin de limiter la tendance au vieillissement et d'optimiser le fonctionnement des équipements, notamment de l'école, mais également de favoriser le dynamisme et l'équilibre social.

Objectif induit : Promouvoir un habitat durable, sobre en énergie, de qualité et mieux intégré à son environnement.

Orientation n°2 : Préserver le patrimoine rural et naturel, comme garant de l'identité, de l'attractivité et de la qualité de vie de BENY.

Objectif induit : Soutenir une agriculture diversifiée, plus en accord avec la préservation de l'environnement naturel de la commune.

Objectif induit : Renforcer la protection des espaces naturels et maintenir les continuums écologiques.

Objectif induit : Permettre la valorisation de l'espace rural pour la détente, les loisirs, la promenade.

Objectif induit : Identifier, préserver et valoriser le patrimoine historique et rural bâti de la commune.

Objectif induit : Contenir les tendances à la dispersion de l'urbanisation et optimiser la consommation d'espace.

Objectif induit : Mieux appuyer le développement de l'urbanisation sur les caractéristiques et les qualités du paysage de la commune et préserver les points de vue les plus caractéristiques.

Objectif induit : Faire de la commune un espace où la qualité du cadre de vie est une préoccupation partagée.

Orientation n°3 : Maintenir et valoriser le potentiel économique local.

Objectif induit : Conforter tous modes de déplacement, l'accessibilité de la commune et les liaisons avec les communes environnantes ainsi que les axes routiers majeurs (RD1083 et RD 996).

Objectif induit : Valoriser les ressources naturelles et les énergies renouvelables pour améliorer la dépendance énergétique de la commune.

Objectif induit : Assurer la pérennité de l'activité agricole et permettre sa diversification.

Objectif induit : Œuvrer pour le renforcement des fonctions économiques de services, notamment au centre-village afin de ne pas devenir un territoire dortoir.

Objectif induit : Accompagner et soutenir la politique intercommunale de développement économique.

Les élus débattent ensuite de ces orientations et de leur impact sur la constructibilité et l'occupation des zones qui seront établies. Des précisions sont apportées sur plusieurs points. A l'issue du débat, les orientations et les objectifs induits sont validés par le conseil municipal.

Evaluation des zones d'urbanisation futures au regard des orientations du SCOT et des perspectives démographiques, priorisation et phasage des zones d'urbanisation futures

Le conseil municipal analyse les conditions de compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), notamment en matière de superficies d'ouverture à la construction ; ce schéma prévoit en effet une ouverture potentielle de 7 hectares à laquelle s'ajoute une possibilité égale en potentialité future. Il prévoit également que cette ouverture puisse être phasée dans le temps. Les élus ne souhaitent pas instaurer de phasage si ce n'est de prévoir une première zone en urbanisation immédiate d'environ 7 hectares (codifiée 1AU) et une zone équivalente en réserve d'urbanisation future d'environ 7 hectares également (codifiée 2AU). Les élus prennent conscience de la capacité de développement possible pour la commune et abordent la nécessaire étude d'implantation de ces zones dans la stratégie d'organisation du village.

Statut des groupements construits hors du bourg

Concernant l'urbanisation dans les hameaux, les élus confirment qu'elle ne sera pas possible pour de nouvelles implantations. Il restera à déterminer la possibilité d'extension des habitations existantes.

Programmation de l'assainissement collectif et présence de zones d'urbanisation futures

Le zonage d'assainissement en vigueur sur la commune intègre la nécessité de prévoir un assainissement collectif dans les zones urbanisables et dans les zones d'urbanisation futures. Les élus confirment qu'il est nécessaire d'ajuster ce plan de zonage pour tenir compte de la réduction des surfaces potentiellement constructibles.

Définition de l'état initial de l'urbanisation au regard des orientations du SCoT :

Le Schéma de Cohérence Territoriale prévoit que chaque commune doit procéder à la définition de l'état initial de l'urbanisation au regard du constat des zones construites au 1^{er} janvier 2008. Un groupe de travail s'est réuni le 8 juin avec Loïc Karm, chargé de mission au Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont en charge de l'élaboration du SCoT. L'inventaire et les contours des secteurs ont été définis selon trois nomenclatures : les constructions isolées, les hameaux et l'enveloppe urbaine agglomérée. Le tracé étudié a été mis à jour par Loïc Karm en vue de la réunion du conseil de ce jour. Les documents sont étudiés en séance et les élus souhaitent deux modifications par rapport aux hameaux :

- Hameau de Marmont : "resserrement" de l'enveloppe aux limites parcellaires bâties au Nord-Est et au Sud, Sud-Ouest
- Hameau de La Vavre : suppression de la dent creuse et intégration dans l'enveloppe urbaine de référence orange.

D'autre part, les élus souhaitent également que les hameaux des Jacquets, de la Ville et des Manilliers ne soient pas considérés comme des hameaux mais intégrés au pôle principal (donc en rouge) compte tenu de leur proximité du bourg et de l'accessibilité qui en découle.

Ces demandes seront communiquées à Loïc Karm rapidement.

Projet d'ECOLE : Dossier de consultation des entreprises

Monsieur Dominique COLIN, Maire-Adjoint, présente les derniers avancements du projet d'école et notamment le dossier de consultation des entreprises.

Il rappelle que l'A.P.D. a été validé par délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2010. Le Dossier de Consultation des Entreprises est composé de 18 lots avec description quantitative.

La publication aura lieu dans la première semaine de juillet. La remise des plis est à effectuer avant le 30 juillet à 12h. L'analyse des offres sera effectuée dans le mois d'août. La notification des marchés se ferait en septembre pour in début de chantier en octobre.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.):

AUTORISE le Maire ou ses adjoints à procéder à la publication du dossier dans 2 journaux : la Voix de l'Ain et le courrier économie.

INFORMATIONS DIVERSES

Tour de l'Ain : Monsieur Patrick BAVOUX explique que le Tour de l'Ain cycliste passe sur la commune de Bény le vendredi 13 août 2010 et qu'il recherche des volontaires pour la sécurisation des voies lors de la manifestation. Monsieur Elie BERARD se porte volontaire.

Centre de Loisirs Périscolaire :

Monsieur Georges RODET propose que pour le prochain Conseil Municipal tous les conseillers réfléchissent au nom qui pourrait être donné au Centre de Loisirs Périscolaire.

Monsieur Jean-François NALLET, Maire-Adjoint, présente les projets pédagogique et éducatif ainsi que le règlement de fonctionnement modifiés suite aux changements intervenus dans l'année, notamment sur le fait que la responsable soit en cours de formation pour passer son B.A.F.D. et que le centre de loisirs périscolaire soit en mesure d'accepter les CESU (Chèque Emploi Service Unifié) pour le règlement des factures.

Il explique qu'il faut également que le Conseil Municipal valide ces documents et donne son accord afin que Monsieur Georges RODET, Maire, puisse signer les documents pour que ceux-ci soient transmis à la CAF de l'Ain et la MSA, partenaires de la Mairie pour le Centre de Loisirs Périscolaires, et à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE les projets pédagogique et éducatif comme présentés lors de la séance,

AUTORISE le Maire à signer les documents pour transmission à la CAF de l'Ain, la MSA et la DDJS.

Contrat de maintenance des photocopieurs (Mairie + école) avec Rex Rotary :

Monsieur NALLET Jean-François, Maire-Adjoint :

- rappelle le contrat de maintenance du photocopieur en date du 10 mai 2005 pour une durée de cinq ans, sur la base annuelle de

- ☞ de 36000 copies noir et blanc à 0.0072 € H.T.,
- ☞ de 1200 copies couleur à 0.128 € H.T.,
- ☞ 384 € de forfait maintenance H.T.

- présente le contrat de maintenance proposé par REX ROTARY SA pour les photocopieurs de l'école et de la mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat de maintenance auprès de REX ROTARY SA, sur la base annuelle :

- ☞ de 40 000 copies noir et blanc à 0.012 € H.T.,
- ☞ de 13 000 copies couleur à 0.11 € H.T.,
- ☞ de 39 000 copies noir et blanc (photocopieur école) à 0.017 € H.T.,

INDIQUE que le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 11 mai 2010, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties,

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le contrat correspondant.

Groupement paroissial de Marboz : Monsieur Georges RODET annonce le départ du père Luc Ledroit pour un pèlerinage à pied jusqu'à Jérusalem et l'arrivée du père Cyril Rougeolle du groupement paroissial de Champagne-en-Valromey / Hotonnes.

Été 2010 : Monsieur Georges RODET explique que Mademoiselle Stéphanie MORAND sera embauchée pour l'été et qu'elle exercera les fonctions suivantes : arrosage et nettoyage des fleurs, tonte, ménage des salles, peintures, travaux divers d'entretien.

Prévention routière : Monsieur Georges RODET dit que l'enfant Guillaume BONNET a été sélectionné pour la finale départementale de la prévention routière. Il a terminé 7^{ème} sur 60 élèves environ.

Société de Chasse de Bény : Isabelle CORSAIN fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association pour l'année 2009 et présente le nouveau bureau :

- Président : Régis BUARD,
- Vice - Président : Elie BERARD,
- Secrétaire : Monsieur Michel POTELLE,
- Secrétaire adjoint : Dominique COLIN,
- Trésorier : Daniel GATTUSO,
- Trésorier Adjoint : Gérard BABAD.

Toutes les questions étant traitées et personne ne demandant la parole, le Maire déclare la séance levée à 23 heures et 20 minutes.